

Journées de la relève en recherche (J2R) de l'Acfas

Information pour la communauté étudiante et postdoctorale de l'UQAM

Lors de la session d'automne, l'Acfas organise les **Journées de la relève en recherche (J2R)**, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec et l'Université du Québec à Chicoutimi, 4 journées entièrement consacrées à la valorisation et à l'accompagnement de la relève en recherche. À cette occasion, une communauté étudiante de près de 200 personnes ainsi que des personnes postdoctorales, issus de toutes les régions de la francophonie canadienne, participeront à une vingtaine d'activités (ateliers de formation, causeries, séances de réseautage) offertes lors de cet événement.

Pour voir la programmation, consultez la [page officielle des Journées de la relève de l'Acfas](#).

À noter — Cette page présente les soutiens financiers offerts spécifiquement à la communauté étudiante et postdoctorale de l'UQAM pour participer aux J2R. Le site internet de l'Acfas propose également des informations générales sur les ententes universitaires et sur d'autres soutiens financiers (organismes partenaires); pour tout ce qui concerne l'UQAM, c'est cette page-ci qui fait foi.

Comment ça fonctionne — Vous devez d'abord vous inscrire et payer votre inscription sur le site Internet de l'Acfas. Les soutiens décrits ci-dessous sont des remboursements versés après l'événement, sous certaines conditions. L'inscription aux J2R n'est pas gratuite d'emblée : elle peut être remboursée si vous répondez aux conditions ci-dessous. Selon le soutien, c'est soit l'UQAM, soit l'Acfas, qui verse le remboursement — voir le détail dans chaque section ci-dessous.

1. Inscription à l'événement

L'inscription aux J2R se fait exclusivement sur le [site de l'Acfas](#). L'UQAM ne gère ni l'inscription à l'événement, ni les demandes d'annulation d'inscription.

Les demandes d'annulation doivent être faites auprès de l'Acfas qui doit les recevoir au plus tard le **25 septembre 2026** : lire comment faire sur la [page officielle des J2R](#).

2. Entente universitaire – Remboursement de l'inscription et d'adhésion

L'UQAM finance le remboursement des **frais d'inscription et d'adhésion à l'Acfas** aux **30 premières personnes de l'UQAM inscrites qui participeront à l'événement**. Cet appui représente **environ 130\$ par personne**.

Qui verse le remboursement? Ce remboursement est financé par l'UQAM, mais c'est l'Acfas qui procède au versement, directement sur la carte de crédit ayant servi au paiement de l'inscription, une fois votre admissibilité confirmée auprès de l'UQAM. N'attendez donc pas un remboursement de la part de l'UQAM elle-même : le montant apparaîtra comme un remboursement de l'Acfas sur votre carte.

Conditions d'admissibilité

Pour bénéficier de ce remboursement, **l'ensemble des conditions suivantes doivent être réunies** :

1. Vous devez être une personne étudiante inscrite dans un programme de 2^e et 3^e cycle de l'UQAM (temps plein ou temps partiel) durant la session d'automne 2026, ou une personne postdoctorante inscrite à l'UQAM pendant l'automne 2026.
2. Vous devez avoir participé à l'événement. L'Acfas fournira aux personnes participantes présentes à l'événement une attestation de présence.
3. Vous devez être parmi les 30 premières personnes à s'inscrire sur le site de l'Acfas pour cet événement.

Procédure

1. Avant l'événement

- Créez ou mettez à jour votre compte utilisateur de l'Acfas en allant sur la page [Connexion | Acfas](#). Votre compte utilisateur doit impérativement contenir les informations suivantes :
 - a. Dans le champ **Statut du profil du compte utilisateur** : avoir choisi « Étudiant·e au deuxième cycle universitaire », « Étudiant·e au troisième cycle universitaire » ou « Postdoctorant·e ».
 - b. Dans le champ **Principal établissement ou organisme d'attache** du profil : avoir inscrit « UQAM - Université du Québec à Montréal ».
- Inscrivez-vous tôt sur le [site Journées de la Relève en recherche | Acfas](#) : votre place parmi les 30 premières personnes inscrites est déterminée par votre rang d'inscription sur le site de l'Acfas. Vous saurez au moment de votre inscription si vous êtes parmi les 30 premières personnes inscrites.
- Aucune démarche additionnelle n'est requise auprès de l'UQAM.

Si des personnes parmi les 30 premières personnes inscrites annulent leur participation auprès de l'Acfas au plus tard le 25 septembre 2026, leur admissibilité au remboursement sera cédée aux personnes suivantes sur la liste des personnes inscrites.

2. Après l'événement

- L'Acfas fournit une attestation de présence aux personnes participantes.
Important : si vous n'avez pas assisté à l'événement, vos frais d'inscription et d'adhésion ne seront pas remboursés, même si vous faites partie des 30 premières personnes inscrites.
- L'Acfas fournit à l'UQAM la liste ordonnancée par rang d'inscription des personnes inscrites ayant effectivement participé à l'événement.
- L'UQAM vérifie que les 30 premières personnes remplissent les conditions d'admissibilité afin de confirmer à l'Acfas la liste des personnes à rembourser.
- Une fois l'admissibilité confirmée, l'Acfas verse le remboursement directement sur la carte de crédit ayant servi au paiement de l'inscription.

3. Soutien du réseau UQ (FODAR) – frais de transport et d'hébergement

Le Fonds de développement académique du réseau (FODAR) de l'Université du Québec rembourse, **après l'événement**, les frais de transport et d'hébergement de **deux (2) personnes étudiantes de l'UQAM**. Le montant maximum de cet appui sera communiqué lors de la prise de contact pour le solliciter.

Qui verse le remboursement? Ce remboursement est financé par l'Université du Québec, mais c'est l'UQAM qui en assure le versement, au moyen d'un formulaire de rapport de dépenses complété après l'événement, une fois l'admissibilité finale confirmée.
--

Conditions d'admissibilité

Pour être éligible à ce remboursement, **l'ensemble des conditions suivantes doivent être réunies** :

1. Vous devez être une personne étudiante inscrite dans un programme de 2^e et 3^e cycle de l'UQAM (temps plein ou temps partiel) durant la session d'automne 2026.
2. Vous devez être parmi les **deux (2) premières** personnes à solliciter le remboursement (voir ci-dessous la procédure).
3. Vous devez avoir participé à l'événement. L'Acfas fournira aux personnes participantes présentes à l'événement une attestation de présence.

Procédure

Dès que possible et au plus tard le 13 octobre 2026, communiquez par [courriel](#) avec Dulce Raposo du vice-rectorat à la Recherche, à la création et à la diffusion pour signaler votre intérêt à bénéficier du remboursement FODAR. **Elle vous informera si le quota de deux (2) personnes est déjà atteint. Si ce n'est pas le cas**, elle **confirmera votre admissibilité** et vous indiquera les documents à lui faire parvenir. Cette confirmation ne garantit pas encore le remboursement : celui-ci demeure conditionnel à votre participation à l'événement.

Si votre place parmi les deux (2) premières personnes est confirmée, suivre les étapes suivantes :

1. Avant l'événement

Faites parvenir, par [courriel](#), à Dulce Raposo :

1. Votre **preuve de fréquentation scolaire à l'UQAM pour l'automne 2026** (avec code permanent, nom et prénom complet),
2. **L'adresse postale complète de résidence** ainsi que **votre numéro de téléphone**.

2. Après l'événement et au plus tard le 2 novembre 2026

Faites parvenir, par [courriel](#), à Dulce Raposo :

1. La copie de votre **attestation de présence** à l'événement fourni par l'Acfas,
2. Les **copies de vos pièces à l'appui des dépenses** (factures d'hébergement et de transport).

Important :

- a. Si vous n'avez pas assisté à l'événement, aucuns frais de transport ou d'hébergement ne seront remboursés, même si vous faites partie des deux (2) personnes identifiées comme bénéficiaires de l'appui
- b. Vous devez conserver votre attestation de présence aux Journées de la relève en recherche ainsi que les **pièces à l'appui des dépenses** (factures d'hébergement et de transport). Ces preuves sont essentielles pour le traitement de votre remboursement.